

Evry-Courcouronnes, le 8 février 2024.

Monsieur Stéphane BEAUDET
Maire d'Evry-Courcouronnes,
Place des Droits de l'Homme,
91000 EVRY-COURCOURONNES.

Monsieur le Maire,

La mise en révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes historiques d'Evry et de Courcouronnes a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 17 février 2022. C'est dans ce cadre qu'un projet de PADD a été présenté et débattu lors d'un récent Conseil Municipal.

Or celui-ci fait apparaître clairement une destination nouvelle pour les terrains situés dans le prolongement de l'actuel Port d'Evry et s'étendant jusqu'au parking de la gare d'Evry-Val de Seine (parcelle propriété de la ville et terrain dit « Frosio »).

Ainsi, ce périmètre qui est actuellement « zone naturelle » (pour simplifier) devient dans le nouveau PADD présenté une zone destinée à : « conforter des activités économiques » et en particulier « les activités portuaires ».

Cette modification est indéniablement destinée à rendre possible dans le nouveau PLU le projet d'extension du port d'Evry qui d'une part a été évoqué par une collaboratrice d'HAROPA lors de la balade urbaine organisée le 26 juin 2023 et qui d'autre part a déjà fait l'objet d'un document réalisé par HAROPA et dont nous avons eu connaissance.

Ce projet d'extension du port d'Evry n'est pas nouveau. Il revient périodiquement.

C'est pourquoi il est nécessaire de rappeler :

- qu'il a été régulièrement combattu par notre association (voir en particulier les deux courriers annexés),
- et qu'il est en contradiction avec les engagements pris par les équipes municipales précédentes ainsi que par HAROPA.

De plus, et en l'état actuel de nos connaissances, ce nouveau projet nous apparaît :

- sans élément de justification identifié et quantifié (audit de l'activité actuelle ? intérêt économique ? intérêt pour la ville et les habitants ? emplois induits ?) ;
- muet sur les risques de nuisance qui ne sont pas étudiés,
- actant de fait l'abandon d'une solution « verte » d'aménagement des bords de Seine ou de tout autre solution qui pourrait apporter à la ville et aux habitants une meilleure utilisation de ces terrains ;
- et enfin néfaste à l'équilibre environnemental des bords de Seine.

EVRY - VILLAGE

Agir pour l'animation de votre quartier, l'amélioration de son cadre de vie et de son environnement

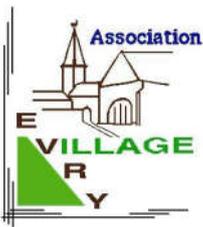
Association Loi de 1901 n° 0912006263,

Mairie annexe du village – Place du Général de Gaulle 91000 EVRY-COURCOURONNES

association@evry-village.com www.evry-village.com

Retrouvez-nous sur





C'est pourquoi après avoir pris connaissance du dossier et en avoir débattu, notre Association réunie en Assemblée Générale le 2 février 2024 vous demande à ce stade et à titre conservatoire :

- de bien vouloir conserver à ce périmètre sa classification actuelle de « zone naturelle » tant dans le PADD que dans le règlement du PLU à venir ;
- et de bien vouloir veiller à ce qu'aucune disposition hypothéquant l'avenir ne soit engagée (vente, promesse de vente, accord de principe etc....).

Ceci concourrait d'une part à faire retomber l'émoi des riverains et permettrait d'autre part d'entamer au préalable un travail de concertation conforme à la méthode et aux principes qui ont toujours caractérisé nos relations.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant et dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Xavier BARÓ.
Président

Pièces annexées :

- Courrier Evry-Village du 16/01/1996
- Courrier Evry-Village du 08/11/2004

Copie Pour information :

- Monsieur Medhy ZEGHOUF
- Monsieur Pascal CHATAGNON
- Madame Myriam BOUBEL
- Conseil de Quartier Evry-Village et Evry-Sud
- ENE-GPS

EVRY - VILLAGE

Agir pour l'animation de votre quartier, l'amélioration de son cadre de vie et de son environnement

Association Loi de 1901 n° 0912006263,

Mairie annexe du village – Place du Général de Gaulle 91000 EVRY-COURCOURONNES

association@evry-village.com www.evry-village.com

Retrouvez-nous sur

